



Traité Pessa'him

Michna 3 - Chapitre 9

ט ג מה בין הראשון לשני: הראשון, אסור בבל יראה ובבל ימצא; והשני, חמץ ומצה עימיו בבית. הראשון, טוען הלל באכילתו; והשני, אינו טוען הלל באכילתו. זה וזה טועוני הלל בעשיותו, ונאכלין צלי על מצה ומרורים, ודוחין את השבת.

Quelle différence y a-t-il entre Pessah Richone et Pessah Chéni ? A Pessah Richone le levain est interdit par la défense de « il ne sera pas vu » et « il ne trouvera pas » tandis que pour Pessah Chéni, on peut avoir chez soi des Matsot et du pain levé. Pessah Richone nécessite la lecture du Hallel pendant sa consommation, alors que Pessah Chéni ne nécessite pas la lecture du Hallel. L'une et l'autre requièrent la lecture du Hallel pendant le sacrifice ; elles se consomment rôties et accompagnées de Matsot et d'herbes amères ; l'une et l'autre repoussent le Shabbat.



A la découverte du Beth Hamikdach

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions